



Communiqué de Presse

AROPA - Association Romande de la Production Audiovisuelle

Mardi 29 septembre 2020

Après trois ans au service de la branche audiovisuelle romande, Joëlle Bertossa et Max Karli quittent la présidence de l'AROPA. Les nouveaux coprésident·e vaudois·e Elena Tatti et Daniel Wyss, ont pris leurs fonctions le 3 septembre 2020. Tour d'horizon des défis qui attendent le cinéma romand dans les semaines et les mois à venir, de la « Lex Netflix » à la traversée de la crise du COVID-19.

Durant les trois dernières années, les producteurs·trices romand·e-s de films et séries ont pu compter sur le leadership de Joëlle Bertossa et Max Karli pour traverser de nombreux défis et combats, de l'initiative No-Billag au début de la crise du Covid-19. Sous leur présidence, l'AROPA a cosigné le Pacte d'Audiovisuel 2020-2023, entérinant un apport supplémentaire de 5 millions de la SRG-SSR pour les séries. Grâce à leur détermination, le projet d'un fonds d'incitation économique genevois est proche de se concrétiser. Le duo genevois quitte désormais la présidence de l'AROPA et passe la main à Elena Tatti & Daniel Wyss.

Elena Tatti, productrice chez Box Productions à Lausanne, a notamment à son palmarès les deux derniers Prix du Cinéma Suisse avec LE MILIEU DE L'HORIZON et CEUX QUI TRAVAILLENT. **Daniel Wyss** est réalisateur et producteur chez Climage, la société de production qui a signé les documentaires AMBASSADE et LES DAMES, entre autres.

Les défis qui attendent la nouvelle coprésidence sont conséquents et s'inscrivent dans la continuité des enjeux des années précédentes. La numérisation croissante de l'économie culturelle intensifie chaque année ses effets sur les modes de production, de diffusion et de consommation dans l'audiovisuel. Le présent et l'avenir de l'audiovisuel dépendent de la manière dont les professionnel·le-s, les publics et milieux politiques agissent et réagissent à ces transformations technologiques et sociales majeures.

La pandémie du COVID-19 a mis à genoux les salles de cinéma et les festivals, tandis que les plateformes de streaming et de VOD ont vu leurs abonnements quintupler. Le choc de cette crise apporte une perspective nouvelle sur le rôle de l'État pour absorber les séismes et stabiliser les conditions-cadres nécessaires à une économie florissante.

Sur le front de la pandémie comme celui de la numérisation, sans une politique culturelle délibérée, et cohérente sur le plan international, le risque d'effondrement de notre secteur et ses différents échelons est important. Les créateurs·trices doivent apprendre à s'adapter et aborder leurs métiers autrement, de même que le public doit prendre ses responsabilités et considérer les ramifications de ses choix de consommation. Mais il est également indispensable que l'État intervienne pour éviter d'une part la faillite d'une trop grosse proportion d'acteurs·trices culturel·le-s, et d'autre part la prise de contrôle du marché par les entreprises qui tirent leur épingle du jeu de la crise.

Dès le début de la crise du Covid-19, la Confédération, les cantons et les bailleurs de fonds du cinéma suisse ont largement pris leurs responsabilités, agi avec rapidité et intelligence pour éviter le pire. Les mesures économiques et les indemnités culturelles ont permis à notre secteur de survivre à un printemps confiné et un été masqué. Alors que l'horizon est incertain, les tournages reprennent sous la menace constante des quarantaines et des contaminations. La Loi Covid-19 finalisée par le Parlement la semaine dernière est porteuse d'espoir quant à la continuité des mesures d'accompagnement et de soutien jusqu'à fin 2021. Il manque toutefois une pierre majeure à l'édifice : la création d'un fonds de garantie pour pallier l'absence de couverture des assurances privées en cas de dommage total sur un tournage en lien avec le COVID-19. « Tous les pays autour de nous l'ont fait. Nos partenaires de coproduction étrangers attendent cela pour s'engager sereinement dans nos projets communs » affirme Elena Tatti qui travaille actuellement sur un long-métrage en coproduction avec la Belgique.

Les plateformes de streaming et de VOD se sont imposées dans le paysage audiovisuel, profitant d'un vide législatif leur accordant un avantage indu tant dans le domaine des droits d'auteurs et droits voisins, que dans le domaine du réinvestissement de recettes dans l'audiovisuel. Les acteurs historiques du marché que sont les salles de cinémas et les télévisions sont soumis à un cadre juridique qui protège à juste titre les droits et les revenus des producteurs·trices, scénaristes et cinéastes, et qui crée des incitations d'investissement qui dynamisent la production audiovisuelle. La réforme du droit d'auteur adoptée par le Parlement en septembre 2019 a résolu en grande partie la question des droits. Le Message Culture 2021-2024 proposé par le Conseil Fédéral envisage une adaptation bienvenue et nécessaire du cadre légal concernant l'obligation d'investissement. Elle s'applique aujourd'hui aux chaînes de télévision qui doivent affecter 4% de leurs recettes brutes à des productions, coproductions ou acquisitions dans l'audiovisuel suisse. Le projet de loi propose, à l'instar de la législation européenne déjà en vigueur, d'étendre cette obligation aux plateformes. Il s'agit de la fameuse « Lex Netflix ». Si le Conseil National est entré en matière sur le principe, la majorité de centre-droit a torpillé chaque élément du projet de loi, le réduisant à peau de chagrin. Le taux a été diminué de 4% à 1%, les câblo-opérateurs exemptés, et l'obligation de travailler avec des producteurs·trices et cinéastes indépendant·e-s a été supprimée. À titre de comparaison, le taux d'investissement actuellement proposé en France est de 15%, 10% en Italie, et 5% en Espagne.

Les forces politiques libérales qui ont porté l'initiative No-Billag sont les mêmes qui ont farouchement opposé et massivement affaibli la « Lex Netflix ». Mais l'opposition qui a choqué les milieux du cinéma, est celle de Swisscom, un service public appartenant à 51% à la Confédération. « Le lobbying intense mené par Swisscom

contre le projet de son principal propriétaire, en faveur d'intérêts largement étrangers, au détriment du cinéma suisse, est scandaleux et incompréhensible » estime Daniel Wyss. Le projet est désormais entre les mains du Conseil des États qui le traitera vraisemblablement durant la session d'hiver.

Sans un encadrement législatif clair et cohérent avec les pratiques dans les pays autour de nous, le cinéma suisse n'aura pas les moyens de participer à la création audiovisuelle globale, ni de faire le poids face à une très forte concurrence internationale. Sous la direction d'Elena Tatti et Daniel Wyss, les producteurs-trices romands continueront à se battre pour améliorer les conditions-cadres de la création audiovisuelle suisse.

Contact

AROPA - Association Romande
de la Production Audiovisuelle
Rue de la Mercerie 3
1003 Lausanne

Coprésidence

Elena Tatti
elena.tatti@boxproductions.ch
+41 79 253 26 27

Daniel Wyss
daniel@climage.ch
+41 79 641 23 86

Secrétaire général

Stéphane Morey
stephane.morey@aropa.ch
+41 76 496 60 32